



PAROISSE BIENHEUREUSE MARIE POUSSEPIN

Auneau, le 6 Juin 2025

Chers couples,

Le prêtre ou le diacre de la paroisse sont de plus en plus sollicités pour célébrer des mariages de couples qui ne résident pas sur notre paroisse et n'y ont pas d'enracinement familial. La demande est telle qu'ils ne sont plus suffisamment disponibles pour assurer leur mission de pasteur auprès des fidèles qui leur sont confiés. C'est pourquoi, désormais, la paroisse ne s'engagera plus à mettre un célébrant à disposition pour ces mariages.

Cependant, il vous sera possible de recevoir le sacrement du mariage dans une des églises de la paroisse Bienheureuse Marie Poussepin dans la mesure où :

- ✓ Un prêtre ou un diacre de votre connaissance (paroisse de vie, famille, ami) accepte de venir vous marier
- ✓ L'église que vous sollicitez est bien disponible ce jour-là
- ✓ Vous aurez bien suivi le parcours de préparation au mariage dans votre paroisse (qui prendra en charge la constitution du dossier administratif)
- ✓ Vous traitez avec courtoisie les bénévoles de la paroisse qui répondent au téléphone ou qui acceptent d'ouvrir l'église.

En vous souhaitant de vivre une belle préparation, à la lumière de l'Esprit Saint, pour cet engagement majeur de votre vie.

Veuillez croire en la prière de la communauté chrétienne pour vous et votre projet.

Père Silouane DELETRAZ, curé.